



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL – Jean Charles MONTEBRUN – Vincent LARIVIERE GILLET – Jean Philippe AUSSANT – Guénaëlle BELAN – Séverine GUYOT – Eric LEROSSIGNOL – France LEMAITRE – Aline BOUVIER - Joseph QUENOULLERE – Guénaël ARTUR

Absents excusés :

Absents non excusés : Emmanuelle LEPERE - Vincent ARBONA

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	13
<i>Nombre de Membres présents :</i>	11
<i>Nombre de Membres votants :</i>	11

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Séverine GUYOT, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché pour les travaux d'urgence de l'église a fait l'objet d'un premier avis public à la concurrence le 10 avril 2018, avec une date limite de remise des offres le 14 mai 2018.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mai 2018 pour l'ouverture des plis.

Après analyse des offres selon les critères de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant en € H.T.
Lot n°1 : maçonnerie	Joubrel - Fray	23896.73 €
Lot n°2 : charpente - couverture	Moullec - Heriau	42279.13 €
	TOTAL	66175.86 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 28,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition et décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot n°1 : Joubrel - Fray pour un montant de 23896.73 € HT
 - Lot n° 2 : Moullec - Heriau pour un montant de 42279.13 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Budget principal 2018 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour financer l'acquisition du logiciel Modularis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget principal de la Commune 2018 suivante :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – 2051 – Concessions et droits similaires	+ 720 €	
Opération 112 – Aménagement du bourg	- 720 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter la décision modificative présentée ci-dessus,
- CHARGE Madame le Maire de procéder à ces virements de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'aménagement du bourg : les travaux avancent correctement. La route sera barrée pour la réalisation des enrobés la première semaine de juillet. Une reprise devrait avoir lieu sur la tranche 1 suite à des soucis.
- Problème de construction sans autorisation à la Tremblais. Monsieur Le Maire rencontre les personnes concernées.
- Une demande est faite pour l'achat de filet pour les paniers de basket au soccer.

La séance est levée à 20h